

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00428

DEMANDE DE RECOURS A LA PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE ET D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIES DENOMMEES «RUE BADIOU» ET «IMPASSE CUSSINEL» SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 05 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181018-D20180042810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181105

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Rémy GUYOT,
M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DEMANDE DE RECOURS A LA PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE ET D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES VOIES DENOMMEES « RUE BADIOU » ET « IMPASSE CUSSINEL » SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie » en lieu et place des communes membres.

Sur la ville de Saint-Etienne, plusieurs voies sont référencées au cadastre comme propriété privée et notamment les voies dénommées « Rue Badiou » et « impasse Cussinel ».

Ces voies se situent dans le secteur Monthieu, entre la rue de la Montat et la rue des Alliées. Il est à noter que ces voies sont situées à proximité du groupe scolaire Montat-La Verrerie et qu'elles participent à la desserte du secteur.

Au vu de l'intérêt de ces voies pour la circulation publique, et des problématiques d'origine de propriété rencontrées ayant pour conséquence l'état d'abandon actuel, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une procédure de transfert d'office dans le domaine public.

Conformément aux dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, « la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique, dans des ensembles d'habitations, peut, après enquête publique, suivant l'article R.318-10 du même code, ouverte par l'autorité exécutive de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public métropolitain sur le territoire de laquelle ces voies sont situées ».

Il est donc proposé de recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain pour la « Rue Badiou » et « l'impasse Cussinel » sur la ville de Saint-Etienne.

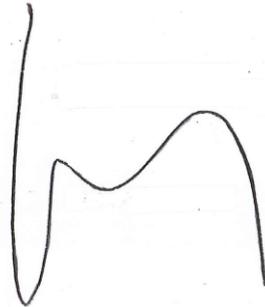
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président à recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le domaine public métropolitain des voies dénommées « Rue Badiou » et « Impasse Cussinel » respectivement cadastrées section DX n°65 et DX n°137 sur la Ville de Saint-Etienne,**

- autorise Monsieur le Président à procéder à l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure et à nommer le commissaire enquêteur,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités se rapportant à cette décision.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, a horizontal line, a larger loop, and a final downward stroke on the right.

Hervé REYNAUD